

**Nuit du Grand Veymont – Samedi 4 février 2017**

# **REGLEMENT**

## **Informations générales**

La Nuit du Grand Veymont est une course pédestre sur neige en semi-nocturne, au départ de la commune de Gresse-en-Vercors, en Isère.

Elle aura lieu le samedi 4 février 2017 pour sa 2ème édition, et le départ sera donné à 17h30. L'épreuve se déroule en autonomie totale.

## **Préliminaire**

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tout engin à roue(s), hors ceux de l'organisation et aux animaux.

## **Parcours**

Deux parcours sont proposés pour l'édition 2017.

Ils sont consultables sur le site internet de la course.

Il s'agit de deux circuits de respectivement 14km et 500m de dénivelé positif et 23km et 950m de dénivelé positif, sur la neige, tracés et balisés, principalement sur les pistes de raquettes de la station.

Le départ sera donné à 17h30, au niveau du parking des remontées mécaniques de Gresse-en-Vercors.

Arrivée au même endroit.

## **Inscriptions**

La course est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Course ouverte à partir de la catégorie Cadet (2001 et avant)

Une autorisation parentale est obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans).

Pour être valide, l'inscription doit être payée auprès de l'organisation.

L'épreuve est limitée à 400 coureurs et doit se faire via le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet de la manifestation : <http://nuitdugrandveymont.raidsaventure.fr/> , ou sur place avec une majoration.

Pas d'inscription par courrier.

La date limite d'inscription sur le site Internet est fixée au 3 février 2017 à 18h00.

L'inscription comprend l'inscription à la course, le dossard, une collation chaude à l'arrivée, et un cadeau concurrent aux 150 premiers inscrits.

Le montant de l'inscription à l'épreuve est fixé à 14€ pour le 14km et 21€ pour le 23km jusqu'à la date limite d'inscription par Internet précisée ci-dessus.

Le jour de la course, l'inscription est majorée de 5€.

Pour s'inscrire, chaque concurrent doit remplir le bulletin d'inscription disponible en ligne et télécharger une copie de sa licence, ou un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'1 an au jour de la course, ainsi que verser le règlement des droits d'inscription.

Les mêmes documents seront à fournir lors de l'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Vous êtes licencié(e) :

- à la Fédération Française d'Athlétisme
- à la FFCO, ou la FFTri et FRMN
- Ou à une fédération uniquement agréée (sur la licence doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition),

lors de votre inscription en ligne, vous devez impérativement joindre une copie de votre licence.

Vous êtes non licencié(e) :

Vous devez impérativement joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve le 4/02/2017.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins d'un an.

## **Dossards**

La remise des dossards aura lieu le samedi 4 février 2017 entre 15h00 et 16h45 dans le foyer de ski, à côté des remontées mécaniques de la station de Gresse-en-Vercors.

Une pièce d'identité est requise pour pouvoir retirer son dossard.

Ils doivent être visibles tout au long de l'épreuve.

Prévoir des épingles à nourrice pour accrocher votre dossard.

## **Matériel**

Chaque participant est tenu d'avoir en sa possession le matériel obligatoire décrit ci-dessous pendant toute la durée de l'épreuve, sous peine de déclasserement.

### Matériel obligatoire

- lampe frontale en état de fonctionner
- couverture de survie
- téléphone portable

### Matériel conseillé

- veste imperméable ou coupe-vent (selon les conditions)
- réserve en eau (environ 0,5L)
- bonnet ou buff
- gants longs
- collant ou pantalon long
- haut à manches longues adapté au froid
- épingles à nourrice (pour le dossard)

### Matériel non autorisé

- bâtons

Pas de ravitaillement sur le parcours.

## **Horaires**

- 15h30-17h retrait des dossards
- 17h15 briefing
- 17h30 départ de la course
- 18h30 arrivée des premiers concurrents du 14km
- 19h15 arrivée des premiers concurrents du 23km
- 21h podium et remise des prix

## **Abandon**

Si vous étiez contraint à l'abandon, merci de vous signaler à un membre de l'organisation dès que possible.

Si un concurrent se blesse gravement ou n'est plus en état de continuer, il est du devoir de chaque coureur de lui porter secours, s'il n'y a pas de bénévole à proximité pour s'en charger.

Tout litige sera réglé par le Directeur de course, et sa décision sera sans appel.

## **Récompenses**

Les 150 premiers inscrits se verront remettre un cadeau de bienvenue.

La remise des prix aura lieu à partir de 21h00 au foyer de ski.

Seront récompensés, sur chaque parcours :

- 3 premiers au scratch (hommes et femmes)
- 1<sup>er</sup> senior\* (homme et femme)
- 1<sup>er</sup> vétéran\* (homme et femme)
- 1<sup>er</sup> jeune\* [moins de 20 ans] (homme et femme)

*\* si pas déjà récompensé au classement scratch*

Pas de cumul des récompenses.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

## **Résultats**

Les résultats seront affichés au fil des arrivées dans la salle de restauration.

Ils seront aussi consultables sur le site Internet de la course après la tenue de celle-ci.

## **Service médical et Sécurité**

Le service médical est assuré par :

- Une équipe de secouristes de la Croix Blanche.

Le SDIS38 est informée du déroulement de l'épreuve.

Les responsables du service médical peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

## **Assurance**

L'organisation a souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des concurrents à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers.

### Assurance individuelle accident

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.  
Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après l'épreuve.

### **Modification et Annulation**

En cas de circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté l'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la course.

Aucun remboursement de la part de l'organisation en cas de non participation une fois le départ donné. C'est à dire après 17h30 samedi 4 Février 2017.

Aucun remboursement de la part de l'organisation en cas d'annulation de la course.

### **Droit à l'image**

Du fait de son inscription, chaque concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

### **Nous contacter**

N'hésitez pas à consulter le site internet de l'épreuve :

<http://nuitdugrandveymont.raidsaventure.fr/>

Ou la page Facebook :

<https://www.facebook.com/lanuitdugrandveymont>

Par mail :

[lanuit@raidsaventure.fr](mailto:lanuit@raidsaventure.fr)

Ou par téléphone :

Gaëtan Janssens - 06 51 90 36 67

*Pour le bon déroulement de l'épreuve, merci de respecter le présent règlement et les règles de course, et de rester sur le parcours balisé de l'épreuve. Tout manquement à ces consignes pourra être sanctionné par l'organisation.*

*Il est également demandé à chaque coureur de respecter l'environnement naturel dans lequel il évolue ainsi que ses concurrents.*

**BONNE COURSE A TOUS !**